

L'examen à Bruxelles de la "directive Bolkestein" reporté

REUTERS | 04.10.05 | 18:47

BRUXELLES (Reuters) - Les socialistes du Parlement européen ont reporté abruptement l'examen par une commission parlementaire de l'ouverture des services à la concurrence dans l'espoir d'éviter un texte qu'il juge trop libéral, a-t-on appris auprès de l'institution.

La commission du marché intérieur de l'assemblée européenne devait se prononcer mardi et mercredi sur la "directive Bolkestein", qui a joué un rôle d'épouvantail dans la campagne référendaire en France sur la Constitution européenne.

Même si les jeux étaient loin d'être faits - le Parlement européen doit se prononcer en séance plénière et les gouvernements "co-décident" -, les députés de gauche et de droite étaient parvenus à un consensus sur de nombreux points.

La commission parlementaire devait voter un texte qui, comme le souhaite notamment la France, aurait pu constituer une véritable remise à plat du texte original proposé par l'ancien commissaire chargé du Marché intérieur, Frits Bolkestein.

Il était ainsi acquis que le droit du travail serait celui du pays où un service est presté, coupant court aux craintes de voir des "plombiers polonais" déferler sur le territoire des anciens pays de l'UE et faire du "dumping social".

Le champ d'application aurait aussi été sérieusement réduit et de nombreux secteurs d'intérêt général, comme l'éducation et l'audiovisuel, auraient été exclus, même si l'ampleur de cette exclusion faisait débat entre la droite et la gauche.

Mais le fameux "principe du pays d'origine" (PPO), dont la législation devait dans la proposition initiale régir la prestation de services, divisait encore les deux camps.

PRINCIPE DU PAYS D'ORIGINE

La gauche de la commission du marché intérieur proposait que ce principe soit valable pour l'accès à la profession, par exemple pour un architecte, mais que la législation du pays de destination régisse la prestation, par exemple pour les critères de qualité régissant la construction d'une maison.

Les députés de droite voulaient en revanche que le PPO soit la règle de base avec de nombreuses exceptions lorsqu'il s'agit notamment de défense de l'environnement ou de santé publique.

Les socialistes ont obtenu le report au 21 novembre de l'examen de la proposition en expliquant que les amendements des conservateurs et des libéraux avaient été présentés trop tard et qu'ils n'allaient pas dans le sens du consensus recherché.

"Leur persistance en faveur du principe du pays d'origine ainsi qu'en faveur du contenu de la directive Bolkestein telle qu'elle a été proposée par la Commission européenne, a conduit à un blocage total de la situation", a déclaré le rapporteur du Parlement, la social-démocrate allemande Evelyne Gebhardt.

"Par conséquent le report du vote en commission et puis en plénière, pour quelques semaines voire quelques mois, est inévitable", a-t-elle ajouté dans ce texte.

Auprès des conservateurs, on affirme que ces amendements étaient connus depuis longtemps et que les députés de gauche ont tout simplement eu peur d'être mis en minorité mardi.

Le député français UMP Jacques Toubon a regretté ce report en estimant que les textes qu'il soutenait étaient équilibrés.

"Ce retard est regrettable et injustifié", a-t-il déclaré dans un communiqué. "Ce n'est pas en refusant les obstacles, comme viennent de le faire les socialistes, que l'on fera progresser la confiance des citoyens dans les institutions européennes, bien au contraire".